Descriptif de l'emprise des travaux d'atterrage

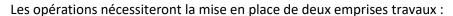
L'atterrage est le lieu de la côte où les câbles sous-marins sont raccordés aux câbles souterrains.

Le franchissement de la plage et de la dune par les câbles sous-marins se fera au moyen d'un microtunnel, d'un diamètre extérieur de 3 m.

A partir d'un puits de lancement, cette technique permet de réaliser un micro-tunnel sur une longueur pouvant aller jusqu'à 1500 m, tout en maintenant les parois grâce à des anneaux en béton poussés les uns derrière les autres à l'avancement du micro-tunnelier.

Dans un second temps, des fourreaux PEHD (Polyéthylène Haute Densité) sont déroulés dans le microtunnel depuis la mer puis les câbles de puissance sont déroulés dans ces derniers. Des jonctions de transition appelée « chambres d'atterrage », entre les câbles sous-marins et les câbles souterrains, seront réalisées à l'extrémité terrestre du micro-tunnel.

L'atterrage à Seignosse nécessitera de réaliser un micro-tunnel en deux tronçons (tir 1 et tir 2), à partir d'un puits de lancement intermédiaire.





Emprise principale - ancienne pisciculture :

Cette emprise se situe derrière la dune, au niveau d'une ancienne ferme piscicole. Elle accueillera la base vie de l'entreprise travaux et le puits intermédiaire de lancement du micro-tunnelier.

Emprise secondaire - parking des Casernes :

L'emprise secondaire accueillera la zone de récupération du micro-tunnelier pour le tir 1 (de la pisciculture vers le parking) et les deux chambres d'atterrage.